



DEMANDE DE PRÊT DE SALLES

Les salles sont prêtées uniquement aux membres de la Stéphanoise, le sous prêt est interdit.

Demande de prêt à faire au moins un mois avant la date du prêt, par téléphone, mail, courrier, ou sur place le dimanche de 11h00 à 12h00 & le jeudi de 14h30 à 16h30

NOM :	Prénom :
Adresse :	Tel : Mail :
Section :	Nouvel adhérent <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Date du Prêt :	Horaires souhaités :
<input type="checkbox"/> Grande Salle (env 80pers) <input type="checkbox"/> Les Ormeaux (Multimédia-env 100pers) <input type="checkbox"/> Farfadet (env 25pers – annexe de la grande salle)	
Demande l'exclusivité (les 3 salles + Parc) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Motif de la demande :

Nombre de personnes : Vaisselle de table comprise dans le prix

Le prêt ne sera acquis qu'après réception des éléments suivants par La Stéphanoise

- La présente demande datée et signée
- Le règlement de prêt de salle daté et signé
- L'Attestation assurance responsabilité civile du demandeur.
- Le chèque d'arrhes de 50€

Fait à Montoir-de-Bretagne **le**

Signature de l'emprunteur.....
(pour les sections signature du responsable)

Cadre réservé à La Stéphanoise

Je soussigné Responsable du prêt de salles de La Stéphanoise
confirme le prêt pour la date du aux conditions suivantes :

Montant participation financière moins les arrhes de 50 € :€

Montant de la caution : 500 € (1 chèque) 1500 € (3 chèques de 500 €)

Le paiement se fera à la remise des clés le (date et heure).....

L'état des lieux d'entrée est prévue le (date et heure).....

L'état des lieux de sortie est prévue le (date et heure).....

Date et signature du représentant de La Stéphanoise

.....



Règlement de Prêt de salles

Les salles sont mises à disposition dans l'état à l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage

- A rendre les locaux et le parc en parfait état selon les indications précisées lors de la remise des clés.
- L'utilisateur est responsable des nuisances sonores et autres par rapport au voisinage. Il **s'engage à respecter l'horaire indiqué soit 22H, à quitter le terrain de la Stéphanoise sans klaxon ou autre bruit.** Tout tapage diurne et nocturne est puni par la loi Art. R632-2 du code pénal. **En cas de plainte du voisinage et déplacement de La Stéphanoise pour un rappel à l'ordre, le chèque de caution de 500€ sera conservé.**
- L'utilisateur doit veiller à ce que les **sorties de secours soient systématiquement dégagées.**
- Dans tous les cas, la **partie bar sera propre et libre le dimanche matin** de 10h30 à 13h00.
- Il est **interdit de fumer dans les locaux.**
- Le **nettoyage du parquet** se fait uniquement au balai et au papier absorbant en cas de renversement de liquide. **Interdiction d'utiliser** une serpillière et **de l'eau.**

Domages aux biens

L'utilisateur est responsable des dommages et destructions provoqués directement ou indirectement aux locaux et annexes ainsi qu'aux installations, équipements et mobiliers durant toute la période d'utilisation des lieux, y compris lors de la préparation et de la remise en état des lieux.

Domages aux personnes

- L'organisateur est responsable des dommages subis par les personnes présentes au cours de la manifestation qu'il organise et durant toute la période d'utilisation des locaux. Il est également responsable des dommages provoqués par une personne sur une autre. (les personnes présentes étant considérées comme tiers entre elles).
- L'organisateur devra prendre toutes mesures et précautions utiles à la protection des biens et des personnes. L'utilisateur étant responsable depuis la remise des clés jusqu'à la restitution, ne pourra réclamer aucune indemnité à la Stéphanoise.
- Noter que la Stéphanoise n'assure aucun gardiennage. Elle décline donc toutes responsabilités quant aux accidents de quelques natures qu'ils soient qui pourraient survenir à d'autres personnes, ainsi qu'aux véhicules.
- La Stéphanoise ne saurait être tenue responsable du matériel ou des fournitures en dépôt dans les salles ou annexes par l'organisateur. Les marchandises devront être enlevées à l'issue de la manifestation.

Annulation de la réservation

En cas d'annulation de la réservation moins de 1 mois avant la date du prêt, les arrhes encaissés seront conservés par La Stéphanoise

Chèque de Caution exigé à la remise des clés

A la remise des clés, l'utilisateur devra s'acquitter de la participation qui lui est demandée, ainsi que de la **caution.** Chèque(s) de caution détruit(s) par nos soins dans les 15 jours ou rendu(s) **le dimanche suivant à la Stéphanoise entre 11H et 12H00 à condition que l'état des lieux de sortie soit satisfaisant.** Dans le cas contraire, le(s) chèque(s) de caution servira à couvrir les dégradations ou manques observés.

Je soussigné M

Déclare avoir lu et être en accord avec le présent règlement et s'engage à le faire respecter.

Fait à Montoir-de-Bretagne le Signature.....

Exemplaire à retourner avec la demande de salle



Règlement de Prêt de salles

Les salles sont mises à disposition dans l'état à l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage

- A rendre les locaux et le parc en parfait état selon les indications précisées lors de la remise des clés.
- L'utilisateur est responsable des nuisances sonores et autres par rapport au voisinage. Il **s'engage à respecter l'horaire indiqué soit 22H, à quitter le terrain de la Stéphanoise sans klaxon ou autre bruit.** Tout tapage diurne et nocturne est puni par la loi Art. R632-2 du code pénal. **En cas de plainte du voisinage et déplacement de La Stéphanoise pour un rappel à l'ordre, le chèque de caution de 500€ sera conservé.**
- L'utilisateur doit veiller à ce que les **sorties de secours soient systématiquement dégagées.**
- Dans tous les cas, la **partie bar sera propre et libre le dimanche matin** de 10h30 à 13h00.
- Il est **interdit de fumer dans les locaux.**
- Le **nettoyage du parquet** se fait uniquement au balai et au papier absorbant en cas de renversement de liquide. **Interdiction d'utiliser** une serpillière et **de l'eau.**

Dommmages aux biens

L'utilisateur est responsable des dommages et destructions provoqués directement ou indirectement aux locaux et annexes ainsi qu'aux installations, équipements et mobiliers durant toute la période d'utilisation des lieux, y compris lors de la préparation et de la remise en état des lieux.

Dommmages aux personnes

- L'organisateur est responsable des dommages subis par les personnes présentes au cours de la manifestation qu'il organise et durant toute la période d'utilisation des locaux. Il est également responsable des dommages provoqués par une personne sur une autre. (les personnes présentes étant considérées comme tiers entre elles).
- L'organisateur devra prendre toutes mesures et précautions utiles à la protection des biens et des personnes. L'utilisateur étant responsable depuis la remise des clés jusqu'à la restitution, ne pourra réclamer aucune indemnité à la Stéphanoise.
- Noter que la Stéphanoise n'assure aucun gardiennage. Elle décline donc toutes responsabilités quant aux accidents de quelques natures qu'ils soient qui pourraient survenir à d'autres personnes, ainsi qu'aux véhicules.
- La Stéphanoise ne saurait être tenue responsable du matériel ou des fournitures en dépôt dans les salles ou annexes par l'organisateur. Les marchandises devront être enlevées à l'issue de la manifestation.

Annulation de la réservation

En cas d'annulation de la réservation moins de 2 mois avant la date du prêt, les arrhes encaissés seront conservés par La Stéphanoise

Chèque de Caution exigé à la remise des clés

A la remise des clés, l'utilisateur devra s'acquitter de la participation qui lui est demandée, ainsi que de la **caution.** Chèque(s) de caution détruit(s) par nos soins dans les 15 jours ou rendu(s) **le dimanche suivant à la Stéphanoise entre 11H et 12H00 à condition que l'état des lieux de sortie soit satisfaisant.** Dans le cas contraire, le(s) chèque(s) de caution servira à couvrir les dégradations ou manques observés.

Je soussigné M

Déclare avoir lu et être en accord avec le présent règlement et s'engage à le faire respecter.

Fait à Montoir-de-Bretagne le

Signature.....

Exemplaire à conserver par le demandeur



“ La Stéphanoise de Montoir ” Association loi 1901 fondée en 1911

GYMNASTIQUE MASCULINE & FÉMININE-BASKET-TENNIS-HANDBALL-THÉÂTRE-SUPPORTERS-FLECHETTES



LA STÉPHANOISE DE MONTOIR

GYMNASTIQUE-HANDBALL-BASKETT-FLÈCHETTES-TENNIS-THÉÂTRE-SUPPORTERS

Association loi 1901 fondée en 1911 - www.lastephanoise.fr

RESPECTER LE VOISINAGE



Quelques règles à observer

- > Baisser la musique
- > Fermer les portes de la salle
- > Attention aux éclats de voix lorsque vous êtes dehors
- > Ne claquez pas les portes des voitures

En cas de plainte du voisinage et déplacement de La Stéphanoise pour un rappel à l'ordre, le chèque de caution de 500€ sera conservé.